

# EXTRAIT

## DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

### DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/CD  
OBJET

Rapport Annuel 2022 –  
SCIC ARL Campus  
Numérique de  
Montereau

N° D\_04\_2024 (Direction Générale des Services)

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 janvier à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 22 janvier deux mil vingt-quatre et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, Mme CAMACHO, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, M. DOURET, Mme GAGÉ, Mme IN, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : M. ASFAUX représenté par M. DERVILLEZ, Mme ADANUR représentée par M. BELEK, M. FELLAH représenté par M. LEMOINE, M. MEBARKI représenté par Mme BOURGEAIS EL ABIDI, Mme SONI MAZOUZI représentée par Mme CAMACHO, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. JÉGO, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER, M. LOMBARD représenté par M. CHERON

Secrétaire de séance : Mme IVAKHOFF

DATE  
D'AFFICHAGE

02 février 2024

~~~~~

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

27

votants

34

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Conformément à la législation en vigueur, il est communiqué au Conseil Municipal les rapports d'activités des établissements publics de coopération Intercommunale et organismes auxquels adhère la commune.

Vu l'article L1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission municipale en date du 22 janvier 2024 ;

*En application de l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Marie ALBOUY, Conseiller Municipal, ne prend pas part au vote.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE**

- De prendre acte du rapport annuel 2022 de la SCIC ARL Campus Numérique de Montereau
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition visant à l'application de la présente délibération

Pour extrait conforme  
Le Maire,  
  
James CHÉRON